

Proposition de stage

Etude des anciens ouvrages AEP et communication sur la gestion des eaux de ruissellement

1. Présentation du contexte :

Le Syndicat mixte des affluents du sud-ouest lémanique (SYMASOL) s'est engagé dans un contrat de territoire des milieux aquatiques et terrestres depuis le 10 mars 2014. Au 1^{er} janvier 2017, le SYMASOL a intégré la nouvelle agglomération de Thonon qui porte sur 25 communes.

Le Contrat de territoire correspond à un programme d'actions sur 2014-2019. Celui-ci vise notamment à assurer la gestion quantitative de la ressource en eau et à mettre en œuvre une politique de gestion des eaux de ruissellement, afin de limiter leurs impacts sur les cours d'eau.

2. Missions dans le cadre du stage :

Le stage comporte une double mission. L'une concerne une étude technique sur les captages AEP et autres abandonnés et l'autre mission correspond à une action de communication pour la bonne gestion des eaux de ruissellement.

2.1. Réaliser une étude d'inventaire et de potentialité des anciens ouvrages utilisés pour l'AEP et autres (sources, réservoirs, fontaines)

Dans le but d'apporter un soutien au débit des rivières du territoire, un travail de recensement des captages abandonnés et autres ouvrages (réservoirs, brises lames) a été amorcé en 2005 sur la base des connaissances des gestionnaires de l'eau potable.

En effet, les anciens captages sont laissés souvent à l'abandon avec de l'eau qui peut parcourir un long trajet avant de se rejeter dans une rivière.

Récemment, une étude finalisée en 2016 a mis en avant des têtes de bassins versants présentant des étiages sévères. Aussi, il y a lieu de s'intéresser aux captages abandonnés vis-à-vis de leur fonctionnement actuel et de leur potentiel de soutien aux cours d'eau.

L'objectif du stage est donc de réaliser une étude d'inventaire et de diagnostic des ouvrages anciens suivant les étapes ci-après :

- Phase 1 : recueil d'informations

Elaboration d'une méthodologie pour la conduite de l'étude avec le maître de stage. Prise de contact auprès des producteurs d'eau potable et élus des communes concernées pour finaliser l'inventaire et la localisation des ouvrages.

- Phase 2 : recherche et diagnostic de terrain

Evaluation de l'état et du fonctionnement des ouvrages.

- Phase 3 : synthèse des données

Positionnement des ouvrages sous SIG, élaboration d'un tableau de synthèse des caractéristiques des ouvrages et de leur potentiel d'aménagement, estimation du coût des travaux dans la mesure du possible.

2.2. Organiser une journée d'échanges pour mettre en avant le retour d'expériences des collectivités sur la gestion des eaux de ruissellement

Le SYMASOL a établi en 2010 le Schéma directeur des eaux pluviales (SDEP) du sud-ouest lémanique, avec une approche de la problématique pluviale à la fois à l'échelle du bassin versant et de la commune.

En effet, l'augmentation de l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols, depuis plusieurs décennies, entraînent une augmentation des débits des cours d'eau et donc des risques accrus d'érosion des berges et de débordement des cours d'eau. Afin de limiter ces risques, il apparaît essentiel de gérer, dès l'amont, les eaux de ruissellement avant leur arrivée dans le cours d'eau. Cette gestion doit consister en un ralentissement des eaux par une infiltration ou un stockage au plus près de la parcelle et de la source, tout en apportant une approche environnementale et de biodiversité dans la création des ouvrages.

L'objectif du stage est de sensibiliser les communes du territoire à une bonne gestion des eaux pluviales et sur les techniques de gestion.

Un guide pour la mise en œuvre des techniques alternatives a été réalisé en 2016, ainsi qu'une journée d'informations et d'échanges à destination des élus pour profiter du retour d'expériences de communes proches.

Les élus ont porté un grand intérêt à cet évènement. Il est donc attendu, au travers du présent stage, de renouveler l'organisation de ce type de journée pour poursuivre la sensibilisation aux techniques alternatives pour la gestion des eaux pluviales.

Pour ce faire, le stagiaire devra prendre contact auprès de collectivités pour rechercher des sites exemplaires de gestion alternative, en faire une sélection et organiser le déroulement de la journée (ex. : définition des horaires, organisation des déplacements, gestion des inscriptions).

Secteur d'intervention : 24 communes

Compétences requises :

- Bac+2 minimum dans le domaine de la gestion des eaux et des milieux aquatiques
- maîtrise des systèmes d'information géographiques (ArcGIS) ;
- goût pour le terrain ;
- autonomie dans le travail ;
- aptitude à la communication ;
- permis B indispensable ;
- ordinateur et véhicule personnels nécessaires.

Conditions pratiques :

- 3 mois, de avril/mai à juillet/août 2017 (période ajustable en fonction des possibilités du stagiaire) ;
- rémunération: selon règlementation en vigueur + frais de déplacements ;

- horaires de travail fixées à 35 heures par semaine ;
- lieu du stage : Thonon Agglomération (commune de Perrignier ou de Ballaison).

Candidatures à adresser par e. mail avant le 14 avril 2017 à

Monsieur le Président
Thonon Agglomération
Z.A.I. la Tuilerie
110, chemin des Mouilles
74550 PERRIGNIER

Envoi des candidatures et contacts : Amélie SAHUC a-sahuc@thononagglo.fr
Tél : 04.50.72.52.04